

LES LOIS DE LA JUNGLE

Depuis quelques années le rythme des réformes concernant l'éducation nationale et l'université ne cesse de s'accélérer: nous subissons une réforme pratiquement tout les 3 ans.

Ces réformes sont guidées par des motivations profondément idéologiques.

Elles sont sans lien avec les réalités de nos vies, sans prise en compte des conséquences concrètes qu'elles engendreront à court, moyen et long terme.

Ces réformes n'ont qu'un sens : la casse, la démolition pierre par pierre du service public d'éducation et de recherche.

Ces services étaient certes imparfaits et nécessitaient des réformes et des remaniements mais pas ceux imposés par les gouvernements.

Ces réformes n'ont qu'une visée : des économies d'argent, de moyens et de personnel.

Ces réformes n'ont qu'une méthode: le cloisonnement, l'individualisation, la mise en concurrence de tous avec tous.

Ces réformes n'ont qu'un but : la mise au pas de l'éducation et de la recherche, qui ne seraient plus au service du plus grand nombre et du mieux être, mais des intérêts de quelques uns et du Profit.

Cependant l'on ne détruit pas des institutions telles que l'école et le CNRS d'un simple claquement de doigts.

Cette destruction se déroule de manière insidieuse, cachée, sournoise, plus ou moins lente. Voilà pourquoi l'un des slogans les plus employés pendant les années 90 était : « NON à la privatisation rampante de l'université ! »

Pour cet exposé, j'ai choisi le point de vue chronologique. C'est en effet celui qui m'a paru le plus simple et le plus parlant pour figurer cette casse, cette démolition, réfléchi, méthodique, théorisée de notre système éducatif et de recherche.

Un préalable : toutes ces réformes découlent de traités européens et supra-nationaux.

De toute façon aujourd'hui, **70% de nos lois** ne sont, que la transposition, dans le cadre du droit français de lois et de directives provenant du parlement européen.

Elles sont par conséquent proposées, amendées et votées par nos députés et nos hommes et femmes politiques. C'est une donnée à ne pas oublier car bien souvent, lors de mouvements sociaux ou interpellations, ils se déclarent impuissant et se dédouanent grâce à l'Europe.

Ce préalable aussi pour dire que si, ce dont nous pâtissons, est européen et bien nos solutions et nos luttes doivent aussi être européennes !

Nous vivons dans la Communauté Européenne et elle est régie par plusieurs traités :

celui de Rome 1957 (quelques autres) puis Maastricht en 1992, dont certains ont fêté les 17 ans, le 7 février dernier, celui d'Amsterdam, de Nice et enfin celui de Lisbonne. Qui, plus que tt autre est le symbole du déni de démocratie dans notre pays et en Europe.

« Le traité simplifié de Lisbonne » est en effet la réécriture (encore plus complexe !) du Traité Constitutionnel Européen, que les français avaient - à une grande majorité refusé- lors du référendum de 2005.

Ns vivons dans un monde aussi, régit par des textes et des accords (signés par qui ?!) mondiaux ou internationaux.

Les principaux sont : **le G.A.T.T et le G.A.T.S.**

- Le 1^{er} c'est : **General Agreement on Tariffs and Trade** ou l'Accord Général sur les Tarifs douaniers et le Commerce. C'est un accord multilatéral de libre-échange.

- Le 2^è c'est: **General Agreement on Trade and Services** ou **Accord Général sur le Commerce des Services**, plus connu sous son acronyme « **AGCS** ».

C'est un accord de libéralisation des échanges et des services .

L'AGCS institue en outre l'Organisation Mondiale du Commerce en 1994.

Accord de libéralisation des échanges et des services .

Cela sous-entend que tous les pans de nos vies et de ce qui les constituent peuvent être soumis à l'AGCS, peuvent être dès lors considéré comme une marchandise, un bien vendable, donc soumis à la loi du marché et ainsi du profit.

Or, pouvons-nous considérer que les services publics qui sont ,un acquis primordial, de luttes sociales, qui assurent, dans l'idéal, l'égalité de tous face à certains besoins, sont des biens de consommation classiques?

Pouvons-nous considérer que l'eau, les transports la santé , la culture ,l'éducation sont des marchandises?

Pourtant l'AGCS **oblige** les états à créer un environnement compétitif ,non faussé, entre entreprises publiques et privées. Ce qui se traduit pour les premières par des baisses de budget et des aides particulières pour les 2^{de}.D'où un désengagement financier de l'état, partout.

L'AGCS couvre, je me répète, tous les pans de nos vies et ceci à tous les échelons, même les plus petits comme les communes par ex. car ne l'oublions pas ce sont les communes qui financent les écoles maternelles et primaires.

La Genèse des lois de la jungle.

C'est en **1999**, au cours du « **Processus de Bologne** », qu'est mise en place « **l'harmonisation Européenne de l'enseignement supérieur** ». *le joli mot « harmonisation ».*

C'est à ce moment-là que la refonte de l'armature des diplômes est décidée.

En 2001 , « **la Stratégie de Lisbonne** »est adoptée . *Le mot guerrier.*

« Il s'agit de faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus **compétitive** du monde ».Il ne s'agit pas de faire la connaissance la plus enrichissante ou épanouissante , il s'agit de compétitivité. Ce qui induit :mise en concurrence, rentabilité , résultats rapides... et par là-même :mort des services publics d'éducation et de recherche.

Pour cela remise en cause donc du cadrage national des diplômes et mise en concurrence des universités.

A cette fin, en **avril 2002**, **la réforme LMD- ECTS est votée et mise en place en 2003.**

L.M.D :Licence, Master, Doctorat, dites aussi 3/5/8 pour Bac+ 3/+5/+8

C'est un remplacement décidé de manière unilatérale, comme toujours, du modèle précédent :

DEUG, Licence, Maîtrise, DEA - DESS ,Doctorat ou BAC +2/+3/+4/+5/+8.

Cela a été présenté comme un alignement sur les autres modèles des pays européens. Cela a été présenté comme une lecture + simple de la grille des diplômes.

Cela a été aussi présenté comme une espèce de solution miracle à la mobilité estudiantine. Comme si le fait de transformer les grades universitaires, leurs dénominations, les supprimer pour certains, allaient faciliter les études dans un autre pays d'Europe.

Les réformes sont toujours présentée pour ne pas dire « vendues » sous des couleurs attrayantes.

Mais ,la réforme « LMD »n'est pas qu'une simple transposition du modèle de diplôme européen chez nous. *Nous la France, ce pays se voulant toujours être l'exception !Ce pays vieillot aux ergots crispés sur des avantages d'arrière-garde, nous la France ce pays de fonctionnaires et de privilégiés...*

_ Le LMD ,c'est la suppression du 2nd diplôme universitaire :le DEUG (oui, le 1^{er}, c'est le BAC !)et du 3^{ie} :la maîtrise.

2 diplômes qui avaient un sens et une unité pédagogique et qui étaient reconnus sur le marché du travail et dans les conventions collectives. La disparition de ces diplômes fait qu'aujourd'hui pour un type de recrutement à salaire égal, nous aurons étudié 1 an de plus.

_ Le LMD, c'est concrètement : une sélection accrue à tous les niveaux.

D'abord lors des passages en année supérieure et d'un grade à un autre (numerus closus par ex.)

Puis une sélection sociale déguisée ou qui ne dit pas son nom. En effet, l'augmentation du nombre d'années d'études pour accéder au cycle supérieur de 2 ans va pénaliser et pénalise déjà les étudiants modestes pour ne pas dire les plus pauvres. Ce ne sont pas les enfants, issus des couches fragiles de la société qui pourront supporter le coût de 2 années supplémentaires d'études.

Combien d'enfants d'ouvriers en M II, en thèse ou aux concours de l'éducation nationale, déjà aujourd'hui ?

_ Le LMD, c'est le développement de la professionnalisation des études supérieures. Ce qui n'est pas a priori un mal en soit. Malheureusement cette professionnalisation se fait souvent dans le but de pourvoir aux besoins immédiats des milieux professionnels et sociaux, à très courte vue.

Nous nous souvenons d'une certaine licence professionnelle à l'université de Clermont Ferrand, baptisée « licence Michelin ».

_ Le LMD, c'est aussi l'apprentissage de « compétences transversales » comme la maîtrise de langues vivantes étrangères et celle des outils informatiques, ce qui est bien dans l'absolu.

Alors, c'est certainement dans cette optique que le ministère réduit le nombre de postes aux CAPES et aux Agrégations de langues.

C'est certainement aussi pour cela qu'à Paul Valéry par ex, un étudiant de sociologie par ex, bénéficie en L1 de 1h30 d'enseignement de langue /semaine,

en L2 de 1h30 /quinzaine

en L3 (1^{er} semestre) /quinzaine

en L3 (2nd semestre) il est en « atelier » tout seul, à l'espace multimédia.

Quant à l'outil informatique, je suppose que c'est le grand projet cher à F.Fillon, de l'ordinateur à 1^E/jour ou pour le prix d'un café.

_ Le LMD, c'est la facilitation et le développement de l'enseignement à distance .

Ce qui, pour qui sait lire entre les lignes, signifie : plus besoin de professeur puisque les DVD, Cd Roms, clés USB, les téléchargements et les vidéoconférences feront tout aussi bien l'affaire.

Une anecdote : au tout début de la mise en place de la réforme, nous lisons « master » comme en latin. Puis, curieusement, au bout de quelques semaines nous lûmes « master » à l'anglo-saxonne...

Avec le LMD viennent les ECTS...

ou european credit transfert system.

Et avec lui la fin de l'année universitaire.

A sa place c'est 2 semestres. Qui n'en sont pas, puisque ce sont plutôt des quadrimestres avec une césure (allant d'une semaine à un peu plus selon les endroits) pour les différencier. **Désormais, l'année universitaire compte 24 semaines.**

Cette brièveté fait que les étudiants et les personnels subissent une augmentation de la charge de travail, du stress, de la fatigue et de leurs conséquences.

Pour illustrer cela, je vous parlerai des étudiants de lettres modernes, qui avant la réforme étudiaient 3 à 4 romans par an et qui aujourd'hui, en travaillent presque le double

Ce calendrier accéléré engendre ,ne le nions pas, le survol, le bachotage et ne pousse pas les étudiants à lire et à approfondir, à se cultiver. L'on est dans un système qui pousse à « avoir ses examens à tout prix »,à sauver les meubles.

Le fait de passer de moins en moins de temps à l'université, pousse aussi les étudiants à considérer de manière plus ou moins inconsciente, cette même université , non plus comme un lieu où l'on dispense du savoir, de la connaissance, de la culture, du savoir-faire mais comme une sorte de supermarché dans lequel , l'on vient prendre ses cours et ciao !

- Les ECTS c'est une déstructuration du calendrier et ainsi des enseignements.

- Les ECTS c'est de manière pratique, une espèce de points, une sorte de valeur :les crédits ,accordée à chaque matière.

Il faut totaliser 180 crédits pour le niveau Licence et 300 pour le niveau Master.

- Les ECTS , c'est aussi la fin de la référence à des maquettes NATIONALES de diplômes.

Ces maquettes sont définies en amont, a priori, par le ministère. Elles comprennent les intitulés des diplômes et des filières correspondantes, elles cadrent justement les répartitions de matières, de cours, de travaux dirigés et **le volume horaire minimum.**

C'était la garantie, jusqu'à présent ,de l'égalité des diplômes partout.

Dorénavant avec les ECTS, chaque université crée elle-même ses diplômes.

C'est l'actualisation de la mise en concurrence des universités. C'est de facto la fin de cette égalité.

C'est l'augmentation des inégalités entre elles (universités riches VS universités pauvres, réputation...)et l'augmentation des inégalités entre étudiants et universités (augmentation des frais d'inscription par ex.)et des étudiants entre eux.

Les ECTS c'est aussi la perte d'acquis étudiant comme la compensation, les sessions de rattrapages...

Nous étions, souvenez-vous en 2003, voici en 2006 : la L.OL.F !

Loi Organique Relative aux Lois des Finances.

C'est la loi qui détermine le cadre juridique des lois de finances. C'est une sorte de supraloi des finances, la loi des lois, la « Constitution » financière. **C'est elle qui règlent la manière dont l'état va organiser ses recettes et ses dépenses.**

Vous vous rappelez sans doute qu'au début de mon brillant exposé,j'insistais sur le côté » rampant , lent des réformes à se mettre en place ?!

Et bien la LOLF en est un bel exemple. Elle a été promulgué en 2001 par le gouvernement Jospin et est appliquée totalement en 2006 par le gouvernement Chirac!

C'est une loi, primordiale et particulière ne serait-ce que parce que la dernière fois, qu'il y eut une LOLF c'était en 1959.

La LOLF introduit dans le service public, la gestion publique, la fonction publique, les notions : de culture du résultat, de recherche de l'efficacité, de culture de la performance, de la responsabilité, de culture du résultat.

Elle instaure ainsi entre autres les Projets Annuels de Performances (projets présentant les actions des différentes administrations, pour l'année à venir).Elle instaure en corollaire les évaluations d'objectifs. Celles- ci se font l'année suivante par les Rapports Annuels de Performances.

L'objectif principal de la LOLF est de permettre la compression des dépenses de l'état notamment salariales.

Les dépenses de personnel représentent 44% du budget et l'éducation en est un très gros.

Cela éclaire un peu plus ,peut-être aussi, les choix du président de ne pas remplacer 1 fonctionnaire sur 2.

La LOLF est un outil supplémentaire pour la casse du service public ! Les logiques qu'elle entérinent : rentabilité, profit sont CONTRAIRES à celle du service public, dont le but est de répondre aux besoins des usagers.

**Avec la LOLF nous avons l a L.O.P.R.I.
Cf fiches**

Fin mars 2006 voilà la LOI POUR l'EGALITE des CHANCES ou L.E.C

J-L Borloo et D.Devillepin la présente comme une réponse aux révoltes dans les quartiers de 2005.
Elle contenait le décret relatif au C.P.E

Cf fiches

AOÛT 07 la LOI RELATIVE aux LIBERTES et RESPONSABILITES des UNIVERSITES